

Compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016 valant procès-verbal

Présents : Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Marie Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLLOTI, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON

Excusé : Michel BRUNET (pouvoir donné à Yves BERNARD)

Absents : Eric DARBON, Christine FAVIER, Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 14 octobre 2016.

Délibérations :

3. Convention de portage foncier avec l'EPF de l'Ain

Monsieur Yves BERNARD rappelle que la Commune a adhéré à l'EPF de l'Ain et l'a mandaté pour procéder à l'acquisition des parcelles C 485, C 509, C 1026 et C 1028 situées route de pont de Vaux afin de permettre à la Commune de développer son projet d'aménagement d'ensemble du secteur en lien avec les équipements structurants existants à proximité. Il est proposé de conclure une convention de portage de ce bien immobilier avec l'EPF de l'Ain pour un prix d'acquisition de 175 000 € HT avec un remboursement au terme de 4 années de portage et des frais de portage de 1.50 € HT/an du capital restant dû. La Commune pourra louer ce bien et percevoir les loyers durant les années de portage. Cette convention prendra effet au jour de la signature par le directeur de l'EPF de l'Ain, de l'acte authentique d'acquisition et sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral validant l'adhésion de la Commune à l'EPF de l'Ain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. Election des représentants au sein de la future communauté d'agglomération

M. Yves BERNARD rappelle que dans le cadre de la création de la future communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, l'assemblée doit désigner le futur conseiller communautaire ainsi que son suppléant. Sont candidats : M. Michel BRUNET et Mme Marie-Claire DOUAY.

Après votre à bulletin secret, à l'unanimité, ont été élus conseillers communautaires au sein de la future communauté d'Agglomération :

Titulaire : Michel BRUNET

Suppléant : Marie-Claire DOUAY

5. Approbation du plan de financement du système de vidéoprotection

Afin de prendre en compte l'attribution d'une subvention de 5 000 € par Mme Sylvie GOY CHAVENT au titre de sa réserve parlementaire, M. Yves BERNARD présente le nouveau plan de financement de ce système de vidéoprotection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de financement.

6. Indemnité de conseil alloué au receveur municipal

M. Yves BERNARD rappelle que comme chaque fin d'année, il convient de délibérer sur l'indemnité de pouvant être alloué au trésorier. Cet indemnité est évalué conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, à un montant maximum de 602.75 € brut soit 549.36 € net.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions, 1 voix contre et 9 pour, a approuvé le versement de cette indemnité.

7. Désignation des représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur Yves BERNARD propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Il informe l'assemblée que la communauté de communes de Saint Trivier de Courtes doit créer une CLECT et qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune à cette instance. La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférées à l'EPCI dans le cadre des compétences qui lui ont été dévolues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : Agnès BONNAND

Suppléant : Michel BRUNET

Questions diverses

- Demande d'installation d'éoliennes

M. Yves BERNARD informe le conseil que dans le cadre de ses activités de prospection, la compagnie nationale du Rhône (CNR) est venue présenter leur projet de développement de l'éolien dans l'Ain et notamment à Saint Trivier de Courtes. Il est demandé au conseil municipal s'il souhaite avoir une réunion de présentation de l'activité de la CNR afin de délibérer par la suite sur l'autorisation de mener une étude de faisabilité technique et environnementale de ce projet éolien sur la Commune. Le Conseil municipal accepte de rencontrer la CNR.

M. PEISSON explique être favorable au développement des énergies renouvelables mais que les éoliennes créent trop de nuisances sonores et visuelles. M. Yves BERNARD indique que la CNR a bien expliqué qu'ils ont développé des éoliennes permettant de limiter ces nuisances sonores. La présentation de la CNR permettra d'évoquer ces craintes sur les nuisances.

- Maison des services au public

M. Yves BERNARD informe que les travaux d'accessibilité de la Poste sont bientôt terminés, et qu'il ne reste que la main courante à poser. Il rappelle que l'inauguration de la MSAP a lieu le vendredi 25 novembre.

Séance levée à 21H30